

Il n'y a pas bien longtemps, le peuple canadien a prouvé, par une grande majorité et d'une façon assez claire et assez concluante pour que nul ne le puisse nier, combien il a confiance dans l'habileté du gouvernement à traiter la question du tarif dans le sens que j'ai indiqué.

Un autre point fort intéressant pour notre population, c'est l'institution, annoncée dans le discours du trône, d'une commission chargée de travailler de concert avec une autre semblablement instituée par le gouvernement des Etats-Unis, à la protection des rivières et autres voies navigables qui sont communes aux deux grands pays. Voilà une déclaration qui, j'en suis sûr, va être bien accueillie par la députation du Canada, de ce pays rempli de montagnes, de lacs, de rivières impétueuses, d'immenses forces hydrauliques et voies navigables appelées à contribuer dans une si large mesure à l'avancement qui fait l'objet de nos aspirations. Tous les Canadiens vont, sans doute, suivre avec un vif intérêt les travaux de cette commission dont l'institution fut prévue dans une loi adoptée par le Congrès en 1902 et qui, je l'espère, va produire des résultats avantageux aux deux nations.

Personne ne niera que les Canadiens, en général, attachent la plus grande importance au maintien de leurs relations amicales avec le pays de langue anglaise qui est situé au sud de leur, et qu'ils désirent tous, sans exception, qu'il n'y soit jamais porté la moindre atteinte. Cependant, et bien que nous soyons disposés à discuter avec nos voisins les questions d'intérêt commun que j'ai mentionnées, je suis sûr que nous approuvons tous cordialement le très honorable premier ministre, d'avoir dit que, pour le moment, nous ne voulons plus envoyer de députation à Washington, à la recherche de faveurs en fait de commerce. Nous en sommes arrivés à compter sur nous-mêmes, sur nos propres ressources et notre grand avenir. Nous comptons implicitement sur ce que le Canada peut faire; nous sommes prêts à accueillir favorablement toute proposition faite dans l'intérêt des deux pays et tendant à améliorer nos relations commerciales, mais nous ne nous sentons pas disposés aujourd'hui à envoyer d'autres députations aux Etats-Unis à propos de réciprocité.

Le projet, énoncé dans le discours du trône, d'accorder l'autonomie provinciale aux territoires du Nord-Ouest, marque une époque importante dans notre histoire. Il y a trente-quatre ans qu'on a ajouté la province du Manitoba à la confédération et qu'on lui a reconnu les mêmes droits et privilèges qu'à toute autre province du Dominion. A ce propos, il convient peut-être de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur certains progrès et développements qui se sont opérés depuis la naissance de la confédération. Lorsqu'elle fut établie, il y a trente-huit ans, elle comprenait seulement quatre provinces et un territoire qui s'étendait du lac Supérieur à la mer. Chacune de ces provinces

était alors imbuée de préjugés locaux et se bornait à des aspirations provinciales; elles étaient étrangères les unes aux autres et n'étaient unies que par le lien de la constitution. Dans ce temps-là, notre commerce ne s'élevait qu'à cent trente et un millions de dollars, notre réseau de chemins de fer ne comprenait que deux mille milles et les postes ne produisaient qu'un million de revenu. Les dépôts faits dans nos banques ne se chiffraient que par trente-huit millions de dollars et notre population n'avait, en général, qu'une bien pauvre idée des ressources et des moyens qui attendaient un développement. Chacun ne regardait que sa province, et ses aspirations et ses idées se limitaient pour ainsi dire exclusivement à la province qu'il habitait. Il est tout juste de rendre hommage à la prévoyance de ce grand homme d'Etat qui a présidé à la naissance du Canada et a veillé sur ce pays encore dans ses langes. Tous, sans distinction de parti, nous pouvons le considérer comme un homme qui a fait de grandes choses pour le Canada et dont le nom vivra toujours dans l'histoire de ce Dominion. En 1870, lorsque le Nord-Ouest n'était qu'un foyer ardent de rébellion et de mécontentement, les territoires furent inclus dans la confédération. En 1871, la Colombie Anglaise, et en 1873, la petite île du Prince-Edouard y furent aussi ajoutées, puis, en 1875, le Nord-Ouest fut placé sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur. Enfin, en 1880, toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, à l'exception de Terre-Neuve, furent placées sous l'autorité de notre parlement fédéral. Suivit la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique qui relia toutes les provinces les unes aux autres, donna à celles de l'Est un intérêt commun dans notre héritage de l'Ouest et fit naître ce nouveau patriotisme qui s'est développé si rapidement depuis quelques années. La construction de ce chemin de fer provoqua la fondation de nouveaux établissements. De toutes les parties habitables du globe il s'achemina des colons vers ce nouveau pays où il s'est rendu, depuis quatre ans, trois cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit personnes, chiffre supérieur à celui de la population de quelques-unes de nos provinces et égal à celui de quelques autres. Si l'on songe aussi que, depuis quatre ans, il s'est pris 94,791 homesteads dans ce pays, on pourra se former une certaine idée de la rapidité de son développement.

L'étendue de ces territoires de l'Ouest auxquels on va accorder l'autonomie provinciale excède celle de la France, de l'Allemagne et de l'Italie réunies. C'est, en vérité, un précieux héritage que ce vaste Nord-Ouest aujourd'hui partie intégrante de notre pays et que nous aurons bientôt doté d'un système de gouvernement en vertu duquel il va se trouver sur un pied d'égalité avec les autres provinces de la confédération. Comprenant les avantages que le Canada offre aux nouveaux colons, des gens de tous pays